

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 23 juin 2022

Date d'affichage 23 juin 2022

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 18 (+ 11 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220701-DEL\_22\_06\_29\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le VINGT-NEUF JUIN à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Christophe BISI, M. Nicolas CHABLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Thierry BODIN, Mme Marie DENONELLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Sophie DOLLON.

**Excusés** : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Nicolas CHABLE),  
M. Emmanuel VIGNERON, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON),  
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL),  
M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Gérard GUESNE),  
Mme Sylvie SEQUEIRA (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT),  
M. Emmanuel BOIS (Pouvoir donné à Didier REVEAU),  
M. Lionel COUTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),  
Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Dominique MORANCÉ),  
M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Françoise PELLODI),  
Mme Edith ALIX (Pouvoir donné à Delphine LETESSIER),  
Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à \_\_\_\_\_),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame MAMONTEIL Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ETABLISSEMENT DE LA LISTE ANNUELLE DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2023**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Sarthe en date du 12 avril 2022

**Vu** le tableau de répartition des jurés entre les communes du département annexé à l'arrêté

**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant** que comme chaque année, Monsieur le Préfet de la Sarthe, a transmis à tous les Maires un arrêté relatif à la répartition des jurés d'assises dans le département pour l'année 2023.

**Considérant** que pour la commune de La Ferté-Bernard, 7 jurés figurent sur la liste départementale.

**Considérant** que conformément aux textes en vigueur, la commune de La Ferté-Bernard doit procéder à un tirage au sort d'un nombre de noms triple à celui fixé par l'arrêté préfectoral. Il convient donc de procéder au tirage au sort, sur la liste électorale, de 21 noms.

Après en avoir délibéré,

**PROCEDE** publiquement au tirage au sort à l'issue duquel les personnes désignées seront susceptibles de siéger au jury d'assises,

**ACTE** le tirage au sort de la liste préparatoire communale réalisé conformément aux directives fixées par arrêté préfectoral.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout acte, relatif au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2023.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

**Didier REVEAU**